

« La Déclaration de Bologne, signée par 45 pays européens dont la Suisse, a pour but d'harmoniser l'enseignement supérieur au niveau européen afin de favoriser la mobilité durant et après les études.

En bref, elle vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur et prévoit un agencement des études supérieures sur trois niveaux, Bachelor, Master et Doctorat. La réalisation du modèle de Bologne a impliqué pour les Hautes Ecoles une harmonisation de l'architecture des cursus d'études, l'amélioration de la reconnaissance des diplômes et l'encouragement à la mobilité par la prise en compte des études accomplies grâce à un système de crédits (système ECTS). » (http://gestion.he-arc.ch/gestion_bachelor_economie/accord-de-bologne)



**Daniel Goffaux, D.U. d'éthologie équine de l'Université de Rennes (France)
Moniteur d'équitation breveté ADEPS**

Moniteur d'équitation : une formation revue et corrigée par les Accords de Bologne et mise en place par l'ADEPS.

Désormais, le diplôme de « Moniteur Sportif » entre dans cette démarche et on peut certainement considérer cela comme une reconnaissance significative de l'importance des métiers du sport à l'échelon européen. Cet upgrade (mise à niveau vers le haut) de la fonction s'accompagne naturellement d'un upgrade de la formation et des exigences éliminatoires, mais ce qui me paraît le plus important ce sont les opportunités offertes désormais aux jeunes qui souhaitent faire le choix de ce métier de « Moniteur Sportif ». L'harmonisation de l'enseignement et l'équivalence des diplômes sur l'ensemble de l'Europe leur offrent en effet la possibilité de faire leurs études où ils veulent, voire en plusieurs étapes dans différents pays, complétant ainsi leur formation par des acquis culturels et linguistiques variés.

Système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels : M a r c e l l e Nejszaten-Kettmus
Conseiller Pédagogique ADEPS
Sports Équestres.

Une fois les études terminées et le diplôme en poche, ces jeunes auront naturellement un choix plus large pour la recherche d'un emploi.

Les études de « Moniteur Sportif » comprennent un tronc commun, les Cours Généraux ADEPS (anatomie, premiers soins, pédagogie. . .), indépendant du sport concerné (tennis, ski, athlétisme . . . ou équitation). Dans le cas de l'équitation, trois métiers différents sont considérés :

1. Moniteur Sportif Initiateur : enseigne les fondements de l'équitation sans objectif de compétition.
2. Moniteur Sportif Educateur : parfaire les fondamentaux dans une des disciplines du sport équestre et détecter les meilleurs éléments en vue de la compétition dans une des disciplines FEI.

3. Moniteur Sportif Entraîneur : entraîner pour le niveau international en vue de réaliser des performances dans les disciplines olympiques.

Il s'agit bien de trois métiers différents choisis au départ et non de trois niveaux successifs. En dehors du tronc commun des cours généraux ADEPS, les exigences ; âge, brevets capacitaires, stages pratiques, résultats obtenus en concours . . . ; pour accéder aux formations varient selon l'option choisie.

Chacune de ces options pourront être complétées du titre de « spécialiste » moyennant une expérience pratique du métier et une formation pédagogique plus importante (Initiateur Spécialiste, Educateur Spécialiste, Entraîneur Spécialiste).

Ce grand chantier belge mis en œuvre fin 2011 à l'ADEPS permet à la Belgique de rejoindre ce beau projet européen, qui devrait, j'en suis convaincu, profiter à terme à l'ensemble du monde du cheval.

Pour toute information, contacter le secrétariat de l'AMEB asbl (Association des Moniteurs d'Equitation Brevetés), Etienne Patigny, route de Givet, 21, 4560 Pailhe, ou par mail : info@ameb.be

